



Notre réf.: 19635/2022/GS/CNF/Cg-19

2 septembre 2022

Annexe: 1

Objet: Notification de la date du Dix-neuvième Congrès météorologique mondial (Cg-19) et préinscription à la session

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Au nom du Président de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), j'ai l'honneur de vous informer que le Dix-neuvième Congrès météorologique mondial (Cg-19) se tiendra du 22 mai au 2 juin 2023 au Centre international de conférences de Genève (CICG). La cérémonie d'ouverture aura lieu le 22 mai à 10 heures. La session du Congrès sera précédée de la réunion du Comité consultatif pour les questions financières (FINAC, les 19 et 20 mai 2023), ouverte à tous les Membres, et qui aura lieu au siège de l'OMM.

Selon [l'article 7, alinéa a\)](#), de la Convention de l'OMM (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), «Le Congrès est l'assemblée générale des délégués représentant les Membres et, à ce titre, l'organe suprême de l'Organisation.» Il tient ses sessions ordinaires tous les quatre ans afin de prendre des décisions de la plus haute importance pour l'Organisation. Il convient d'assurer la plus large représentation possible des Membres de l'Organisation au Congrès et nous espérons vivement que votre administration sera en mesure d'envoyer une délégation au prochain Congrès météorologique mondial. À titre de rappel, [l'alinéa b\) de l'article 7](#) de la Convention (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), indique que «Chacun des Membres désigne un de ses délégués, qui devrait être le directeur de son Service météorologique ou hydrométéorologique, comme délégué principal au Congrès.»

Vous trouverez en [annexe](#) l'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Conseil exécutif. Conformément à la [règle 26](#) du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), un comité à composition non limitée relevant du Congrès appelé Assemblée hydrologique de l'OMM est établi lors de chaque session, et devrait se composer des conseillers en hydrologie des Membres (conformément à la règle 5, alinéa b)) et d'autres représentants des Services hydrologiques nationaux ou d'autres organismes hydrologiques nationaux désignés par les Membres.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître, conformément à la [règle 20](#) du Règlement général de l'OMM, le nom des personnes qui composeront la délégation de votre pays, en indiquant à quel titre chacune d'elle assistera aux délibérations du Congrès.

Toute la documentation relative au Congrès sera accessible en temps voulu sur le [site Web de la session](#). D'autres documents ainsi que des renseignements complémentaires concernant l'organisation de la session seront bientôt disponibles. À cet égard, je souhaite attirer votre attention sur la [règle 108](#) du Règlement général de l'OMM, qui précise que tout Membre peut proposer d'ajouter des questions à l'ordre du jour provisoire avant l'ouverture de la session, à condition de joindre un mémoire explicatif pour tout nouveau point proposé.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le [lien](#) permettant d'accéder au système d'enregistrement en ligne, ainsi que l'identifiant et le mot de passe qui ont été communiqués par courriel aux représentants permanents, restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir.

Veillez noter que l'inscription en ligne est ouverte jusqu'au **15 mai 2023**. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse: [registration@wmo.int](mailto:registration@wmo.int).

Veillez également noter que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session.

Une copie de la présente est adressée aux représentants permanents et aux conseillers en hydrologie des Membres, aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, ainsi qu'aux présidents des commissions techniques et présidents des conseils régionaux.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Petteri Taalas  
Secrétaire général

**Ordre du jour provisoire  
du Dix-neuvième Congrès météorologique mondial**

Ref.: 19635/2022-17 GS

- 1. Ordre du jour et organisation de la session**
  - 2. Rapports**
    - 2.1 Rapport du Président de l'Organisation
    - 2.2 Rapport du Secrétaire général
    - 2.3 Rapports des présidents des conseils régionaux
    - 2.4 Rapports des présidents des commissions techniques
    - 2.5 Rapports des présidents d'autres organes établis par le Congrès
  - 3. Plan stratégique et budget pour la période 2024-2027**
  - 4. Stratégies techniques à l'appui des buts à long terme**
    - 4.1 Des services pour répondre aux besoins de la société
    - 4.2 Observations et prévisions relatives au système terrestre
    - 4.3 Promouvoir la recherche ciblée
    - 4.4 Développement des capacités
    - 4.5 Réalignement des programmes de l'OMM et participation égalitaire, effective et inclusive
  - 5. Évaluation de la réforme de la gouvernance et structures des organes constituants**
  - 6. Questions de caractère général, juridiques, de fond, réglementaires, financières et administratives**
    - 6.1 Modifications à apporter aux Règlements général, technique et financier et au Statut du personnel
    - 6.2 Questions relatives aux politiques générales
    - 6.3 Questions financières
    - 6.4 Questions juridiques et administratives
  - 7. Élections et nominations**
    - 7.1 Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Organisation
    - 7.2 Élection des membres du Conseil exécutif
    - 7.3 Nomination du Secrétaire général
  - 8. Examen des résolutions antérieures du Congrès**
  - 9. Date et lieu du prochain Congrès**
  - 10. Clôture de la session**
-